

■ Les GRETA au bord du gouffre

Les hésitations sur le budget et la mise en concurrence effrénée avec les organismes de formation privés pèsent lourdement sur la situation financière des GRETA. **En ce début d'année, la tension y est palpable.**

Une liquidation à bas bruit

Depuis 2018 et la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel », **la concurrence sur les marchés publics de la formation est de plus en plus pesante** pour les organismes de formation publics comme les GRETA ou l'AFPA.

Dans le contexte économique et budgétaire actuel, les Régions en charge de la formation des demandeur-euses d'emploi se montrent prudentes dans les fonds dédiés à cet engagement. Résultat : **les budgets contraints impactent directement les GRETA** qui perdent régulièrement des marchés qui jusqu'alors leur étaient attribués reconnaissant leur savoir-faire. **Aujourd'hui, peu importe la qualité c'est le prix qui compte !**

Pilotés par les DRAFPIC et les Rectorats, tous les GRETA n'ont pas fait le choix du développement de l'apprentissage. Ce faisant, la manne financière qu'il représente leur échappe les livrant encore davantage à la merci de la concurrence. Il en est de même pour ceux qui n'ont pas pu ou su développer leur volet privé de la formation en réponse aux besoins des entreprises.

Depuis quelques années, **le réseau des GRETA**, qui dépend pourtant de l'Éducation nationale n'a plus de ligne directrice et au nom de l'autonomie des régions académiques, **se trouve livré à lui-même** sans véritable contrôle du ministère.

De plus, les président-es de GRETA ou les chef-fes d'établissement support de GRETA n'ont souvent que peu de connaissances de la réalité des GRETA. Leur boussole est essentiellement financière et **la rentabilité au-delà du service à l'utilisateur est devenue un critère essentiel** dans la gestion de ces organismes.



Au final, ce sont les salarié-es qui voient leurs conditions de travail se dégrader dangereusement. **Souvent précaires et largement féminisés, les emplois disparaissent et les non-renouvellements de contrat voire les licenciements sont de plus en plus fréquents.** Tant pis pour la perte des compétences professionnelles des personnels qui œuvraient autrefois pour répondre par un service public de qualité à des demandes d'utilisateur-ses qui ne s'y retrouvent plus aujourd'hui.

Le transfert au groupement d'intérêt public (GIP FCIP) créé dans chaque académie dès 2011, se fait très souvent **au motif de la rationalisation des dépenses** notamment de fonctionnement.

C'est une réponse inadaptée pour sauver un réseau vieux de 50 ans qui a su créer un maillage territorial capable de répondre aux besoins de formation et de qualification des adultes sur pratiquement toutes les filières et presque partout sur le territoire en s'appuyant sur des EPLE.

Au nom de la marchandisation de la formation, on sacrifie un outil qui a fait ses preuves auprès de plusieurs générations de salarié-es. C'est un lamentable gâchis !

CATHERINE PRINZ